



Montigny infos

Lettre d'informations municipales de Montigny-Le-Chartif (mars 2010)

Le mot du maire:

Ignymontoises, Ignymontois,

Le gouvernement, par l'intermédiaire de Messieurs Hortefeux et Marleix le 21 octobre dernier, nous a fait part de son intention de regrouper les collectivités territoriales autour de deux pôles (**départements-région et commune-intercommunalité**) et de supprimer les structures devenues obsolètes ou superflues en se rapprochant des structures administratives existantes.

En ce qui concerne Montigny-Le-Chartif, le point d'ancrage à ces nouvelles structures est la « **Communauté De Communes du Perche-Goüet** » (**CDC**) créée par arrêté préfectoral en décembre 2004.

De nombreuses compétences lui ont été transférées ou attribuées par les 15 communes membres.

Des compétences obligatoires :

- Le **développement économique** permettant à la CDC l'agrandissement et la réhabilitation des zones industrielles de Villoseau à Brou et la « Croix Verte » à Yèvres, facilitera ainsi la création d'emplois futurs.
- L'**internet « haut débit »**, en 2010, couvrira tout le territoire de la CDC grâce à l'installation de la **Boucle Locale Radio (BLR)** (Antenne émettrice / paraboles réceptrices) permettant aux entreprises et aux particuliers l'utilisation d'un outil moderne de communication.
- La **CDC** gère et finance le **centre Cyber Emploi** à Brou au profit des demandeurs d'emploi et des entreprises.

Des compétences facultatives approuvées par les 15 communes membres :

- La **CDC** a financé et organisé l'état des lieux de l'**assainissement non-collectif** et organisera, en 2010, des vidanges des fosses toutes eaux à un prix négocié pour les demandeurs.
- **Les accueils loisirs** sont organisés à Brou, pour les enfants et les juniors, à la Bazoche-Goüet et à Unverre pour les enfants seulement.
- La **CDC** gère et développe le **centre Multi-Accueil « Le Chalet »** à Brou qui accueille les petits de 4 ans et moins.
- La **CDC** se substitue aux communes en ce qui concerne **le fonctionnement et les investissements des écoles** (constructions et mises aux normes des bâtiments).
- **Un enseignement musical** à Brou et à la Bazoche-Goüet est pris en charge par la CDC pour les enfants des communes impliquées.
- La **CDC** crée et aménage les **bibliothèques** avec l'aide de la Bibliothèque départementale.

Ce n'est qu'un survol des compétences de la **CDC**. Cette structure est jeune et a besoin de temps pour trouver sa place. Elle est importante pour nos communes en réalisant et en finançant à notre place les bâtiments et la gestion des services pour la jeunesse. D'autres projets sont à l'étude, tel que le ramassage scolaire, un espace aquatique pour les scolaires,...

C'est ensemble, en regroupant nos moyens humains et financiers qu'elle répondra à l'attractivité de notre cadre de vie. Pour se faire, chaque élu doit faire prévaloir l'intérêt communautaire sur l'intérêt individuel de chaque commune.

Votre maire
Joël FAUQUET

Un groupe de travail a été constitué avec les communes de Vieuvicq, Frazé, Mottereau et Montigny-Le-Chartif pour demander la réouverture de la gare SNCF de « Vieuvicq-Montigny » avec un minimum de deux arrêts le matin et deux arrêts le soir. Toute personne intéressée par ce service (études, travail, tourisme,...) doit se faire connaître en mairie.

Principaux travaux réalisés ou en cours en 2009

- ❖ Suite et fin des travaux sur le réseau d'eau potable entre les deux châteaux d'eau (du Boulay et de la Chauvellerie) : remplacement des canalisations, des réseaux de distribution dans les hameaux concernés avec changement des compteurs, remplacement des machines élévatoires et réhabilitation du château d'eau du Boulay (intérieur et extérieur).
- ❖ Dans le cadre de la protection de l'eau : acquisition des parcelles de terrain dans la zone de captage d'eau au château d'eau du Boulay
- ❖ Signalisation de limitation de tonnage à 3,5 tonnes sur la voirie à Ecorcheboeuf.
- ❖ Travaux concernant le commerce : Réalisation d'une vitrine en aluminium pour mise en valeur de l'épicerie; remplacement de 4 fenêtres et 3 portes en PVC et ajout de 4 paires de volets en bois exotique dans le cadre des économies d'énergie et de réductions de charges pour le locataire.
- ❖ Avenants concernant la mise aux normes du réseau de distribution d'eau potable, l'armoire électrique, la télésurveillance électronique de la distribution d'eau avec lignes téléphoniques.
- ❖ Etude préalable de l'aménagement du bourg et de nouveaux logements sociaux
- ❖ Acquisition d'un nouvel ordinateur, d'un vidéoprojecteur et d'un écran de projection pour l'amélioration de la communication lors des réunions publiques et des réunions de Conseil Municipal.
- ❖ Réparation de la toiture de l'église suite à la tempête de janvier.
- ❖ Acquisition du bâtiment, rue d'Illiers en vue de l'aménagement de deux logements sociaux d'environ 70 m².
- ❖ Salle polyvalente : Isolation, huisserie, chauffage, éclairage et électricité, sanitaires aux normes « handicap », sols et peintures.
- ❖ Travaux d'enduit sur la voirie au « Mur » et aménagement du virage de la rue de la Mallière.

Principaux travaux prévus en 2010

- ❖ Réfection des deux logements sociaux rue d'Illiers.
- ❖ Pose de panneaux d'informations au Saussay et à la Verrerie.
- ❖ Etude financière et technique pour la dissimulation par enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public et mise aux normes de l'adduction d'eau potable et des réseaux d'eau pluviale dans la rue du Purgatoire.
- ❖ Travaux de réparation sur la voirie aux « Rafarinières » et à « La Boussardière »

Nouveaux tarifs

Tarifs de la distribution de l'eau (facture 2010):

Prix au m³ de 1 à 5 m³ 4,00 €/m³

A partir du 6 m³ 1,08 €/m³

Redevance annuelle d'abonnement : 96 €

Intervention d'ouverture ou de fermeture effectuée à la demande de l'utilisateur : 25 €

Remplacement d'un compteur gelé ou détérioré par l'abonné : 150 €

Déplacement d'un compteur à la demande d'un usager 400 €

Taxe de l'agence de l'eau obligatoire suivant le tarif en vigueur de 0,118 € / M³ (au lieu de 0,056 € en 2009).

Autre taxe obligatoire (FSIREP) suivant le tarif en vigueur (0,0610 € / M³ en 2009).

Le tarif des concessions pour 2 places en superposition (2 m²) à partir du 1^{er} janvier sont les suivants :

- ❖ Concession cinquantenaire : 230 €
- ❖ Concession trentenaire : 140 €
- ❖ Vacation : 26 €
- ❖ Superposition pour une 3^{ème} place : ½ tarif de la concession (à prévoir à l'achat de la concession).

Les nouveaux tarifs de location de la salle polyvalente, à partir du 1^{er} janvier sont les suivants :

- ❖ Location pour ½ journée hors week-end : 30 €
- ❖ Location pour 2 jours consécutifs pour les habitants de la commune : 115 € (week-end)
- ❖ Location pour 2 jours consécutifs pour les habitants hors commune : 185 € (week-end)
- ❖ Forfait couverts avec le lave-vaisselle : 50 €
- ❖ Le tarif d'électricité est fixé à 0,174 € / KW (HP) et 0,107 € / KW (HC).
- ❖ La caution déposée en garantie des dommages éventuels est fixée à 500 €
- ❖ La salle et le matériel mis à disposition doivent être rendus propres, à défaut, des heures de nettoyage seront facturées à 20 € de l'heure.
- ❖ La pénalité pour résiliation de contrat reste fixée à 25 % du prix de la location.
- ❖ Pour des groupes de moins de 15 personnes qui organisent une réunion en demi-journée, il leur sera proposé d'utiliser gratuitement la salle de la mairie à l'étage.

Pour tout renseignement et réservation, s'adresser à la mairie.

Calendrier de la commune 2010

13 mars : Loto organisé par l'Amicale des Sapeurs-pompiers à 14 heures

14 mars : Banquet organisé par le Club Raymond Gendre à 12 heures 30.

21 mars : Cross organisé par l'USMC et l'UFOLEP à 9 heures

14 & 21 mars : élections régionales (Salle du conseil à la mairie).

27 mars : Match de TRUC organisé par l'Amicale des Sapeurs-pompiers à 20 heures 30

1^{er} mai : Brocante / Vide-grenier organisée par l'Amicale des Sapeurs-pompiers à partir de 7 heures.

8 mai : Défilé et rassemblement au monument aux morts à 10 heures 45.

8 mai : Banquet des Anciens Combattants à 12 heures.

15 mai : Loto organisé par le Club Raymond Gendre à 14 heures.

12 juin : Apéro dinatoire / Barbecue organisé par l'USMC à 20 heures.

13 juillet : Repas campagnard organisé par la commune à 19 heures 30.

14 juillet : Défilé, festivités à partir de 16 heures.

21 août : Loto organisé par le Club Raymond Gendre à 14 heures.

18 & 19 septembre : Journées du patrimoine.

23 octobre : Soirée Moules-Frites organisée par l'Amicale des Sapeurs-pompiers à 20 heures.

29 octobre : défilé d'Halloween organisé par l'USMC à 18 heures.

11 novembre : Défilé et rassemblement au monument aux morts à 10 heures 45.

27 novembre : Banquet de la Sainte-Barbe organisé par l'Amicale des Sapeurs-pompiers à 19 heures 30.

11 décembre : Banquet organisé par le Club Raymond Gendre à 12 heures 30.

L'église Saint-Pierre sera ouverte à partir de 10 heures tous les premiers dimanches de chaque mois et une messe y sera célébrée à 11 heures 45.

Informations

Brûlage de déchets végétaux : Interdiction absolue à moins de 200 mètres d'un bois toute l'année.

L'arrêté municipal du 3 juillet 2002, interdit le brûlage des herbes et branchages en juillet, août et septembre. En dehors de cette période, il est autorisé tous les jours sauf samedi, dimanche et les jours fériés de 8 à 12 h et de 14 à 17 h.

Toutefois, afin d'éviter des nuisances de voisinage, il serait préférable d'emporter les déchets verts à la déchetterie.

La déchetterie cantonale (S.I.C.T.O.M.) : Rue des Tilleuls à Thiron-Gardais (Tel : 02 37 49 50 79).

Horaires : Lundi : 14h-17h / Mercredi : 13h30-17h30 / Vendredi et samedi : 9h-12h & 14h-17h

Interdits : Pneus, médicaments, bouteilles de gaz, amiante et dérivés, ordures ménagères, explosifs.

Chiens dangereux de catégorie 1 et 2 : La détention est interdite aux mineurs. Une déclaration doit être faite en mairie. L'identification par tatouage ou puce est obligatoire. La vaccination antirabique doit être à jour. Le propriétaire doit avoir une assurance responsabilité civile. Le port de muselière et de laisse est obligatoire sur la voie publique. Les chiens de catégorie 1 doivent être stérilisés.

Les détenteurs de chiens dangereux de 1^{ère} catégorie (attaque) et de 2^{ème} catégorie (défense) devront suivre une formation à l'éducation canine, sanctionnée par une attestation d'aptitude. Ce certificat est une sorte de « permis pour chien », certifiant leur connaissance des règles de sécurité et leur capacité à avoir autorité sur leur animal. Les pouvoirs du maire sont renforcés: il pourra signifier au propriétaire l'euthanasie d'un animal de catégorie 1 (chien d'attaque) ou 2 (chien de garde ou de défense) si celui-ci n'a pas suivi de formation adéquate.

Carte d'identité nationale : Le renouvellement de la carte est gratuit sur présentation de l'ancienne, à défaut, le coût est de 25 €. (2 photos d'identité aux normes, un extrait de naissance, justificatif de domicile).

Passeport biométrique : Le coût du passeport pour un adulte est de 89 € si les photos sont prises en mairie ou 86 € si l'usager vient avec deux photos d'identité. Son coût est de 45 € (42 € si les deux photos sont fournies par l'usager) pour les 15-18 ans et de 20 € (17 € si les deux photos sont fournies par l'usager) pour les moins de 15 ans.

Pour tout renseignement, s'adresser à la mairie d'Illiers-Combray (Tel : 02 37 24 00 05)

Les Sapeurs-pompiers ne s'occupant plus des **nids de guêpes, de frelons et d'abeilles**, il y a lieu de s'adresser à la société TSA (Champrond en Gatine) au 02 37 49 87 83.

Réglementation des Puits : Il est désormais fait obligation, pour chaque particulier qui possède ou souhaite réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine à des fins d'usage domestique ou géothermique, de déclarer cet ouvrage ou son projet d'ouvrage en mairie.

Etat Civil

Naissances

Bienvenue en ce monde à

- Iwen **Bruyère-Teixera Pinto**, le 25 mars.
- Romain **Molitor**, le 3 avril.
- Hugo, Daniel **Potrel**, le 1 août.
- Cléa, Magalie, Clara **Jourdain**, le 9 août.
- Yannis, Marc **Forgit**, le 22 août.
- Candice, Roseline, Maria **Lemaire**, le 7 novembre.

Mariages

Tous nos vœux de bonheur à

- Franck **Forgit** et Françoise **Aparicio**, le 20 juin.
- Sébastien **Moreau** et Corine **Pelletier**, le 11 juillet.
- Eric **Panassié** et Nathalie **Courtalon**, le 11 juillet.
- Pascal **Maupu** et Viviane **Gremillet**, le 1^{er} août.
- Thomas **Granger** et Emilie **Deroin**, le 22 août.

Décès

Nos plus sincères condoléances aux familles des défunts

- Céline **Rebray**, épouse **Halbout**, le 26 avril.
- Renée **Lesieur**, épouse **Bouillon**, le 27 juin.
- Jean **Martin**, le 29 juillet.
- André **Seigneuret**, le 19 août.

Associations et Présidents

Amicale des sapeurs-pompiers
Anciens Combattants
Club Raymond Gendre
Union Sportive de Montigny-Le-Chartif
M 'n' C MidWest Country Dance

Président : Mr Paul Risacher
Président : Mr Claude Fortin
Président : Mr Jean Godet
Président : Mr Alain Lamelet
Présidente : Mme Catherine Saes

Montigny Pratique

Mairie

Maire: Mr Fauquet Tél: 02 37 24 22 90
1^{er} adjoint : Mr Fortin Tél : 02 37 24 23 61
Secrétariat de la mairie: Les lundis de 10 h à 11 h 30, les vendredis de 14 h à 16 h et les samedis de 10 h à 11 h 30.
Tél : 02 37 24 22 31
Fax : 02 37 24 22 09
E-mail: montigny-le-chartif@wanadoo.fr
Site : <http://www.montigny-le-chartif.fr> (changement de site)

Elagage

Il est rappelé que l'élagage est obligatoire et à la charge des riverains en limite de propriété, le long de voies communales, des chemins, des fossés et des cours d'eau.

Ceci est aussi valable pour le respect de la propriété d'autrui.

Recensement Service National

Les jeunes des deux sexes doivent, conformément à la loi, se faire recenser à la mairie dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire; cette inscription obligatoire donne lieu à la délivrance d'une attestation qui peut être demandée ultérieurement par certains organismes de la vie civile: examens, permis de conduire, emplois, etc.

CPAM / MSA / CAF / ANPE (par internet)

à la "Grange aux Dîmes" à Thiron-Gardais :
Lundi, jeudi : 8h30-12h30 / Mardi : 8h30-17h30 /
Mercredi : 8h30-16h30
Renseignements au 02 37 49 49 49.

CPAM à Brou (Passage au fil de l'eau / bureau N°2)
Les 1^{er} et 3^{ème} vendredis de chaque mois (14h-16h).

MSA à Brou (Passage au fil de l'eau / bureau N°1)
Sur RDV (Tel :02 37 30 45 71).

Assistant Social

Mr Ganivet : sur RDV (Tel : 02 37 53 57 30) et assure une permanence téléphonique les mardis (9h30-12h30).

Conciliateur de Justice

- A Brou, au « passage au fil de l'eau » (bureau N°2) le dernier vendredi matin de chaque mois sur RDV (Tel : 06 82 61 94 19).
- A Thiron-Gardais à la « Grange aux dîmes » sur RDV (Tel : 02 37 49 49 49).

Cyber Emploi

En partenariat avec le Conseil Général d'Eure-et-Loir, l'ANPE et la Communauté De Communes du Perche-Goüet, l'espace Cyber Emploi est un service urbain désormais présent en milieu rural. Différents moyens humains et techniques sont à la disposition des entreprises, des chercheurs d'emploi et des structures ou les services sociaux du Conseil Général.
L'espace Cyber-Emploi de **Brou** est ouvert au « Passage du fil de l'eau » de 8h 30-12h, 13h30-17h le lundi, mardi et jeudi et de 8h30-12h le mercredi et vendredi. Un animateur peut vous aider dans vos recherches et vos démarches.
Les permanences ont lieu, également à la "Grange aux Dîmes" à **Thiron-Gardais** (02 37 49 49 48) :
Lundi, Mardi : 9h-12h/14h-17h30 /Jeudi : 9h-12h
Mercredi, Vendredi : 9h-12h / 14h-16h30.

Chemins de randonnées

(Arrêté préfectoral)

Les chemins de randonnées sont strictement interdits à tous véhicules à moteur sans aucune exception.

Les contrevenants s'exposent à des poursuites.

Desserte du marché de Brou

(<http://www.transbeauce.fr/>)

Transbeauce assure un service de car de Montigny-Le-Chartif (salle polyvalente) vers Brou, un mercredi sur deux (semaines impaires).

Départ à 8 h 58, arrivée à Brou à 9 h 10; Retour à 11 h 10, arrivée à Montigny-Le-Chartif à 11 h 24. (Prix : 2 €10 ou par carnet de 10 tickets disponible à la mairie de Brou au prix de 16 € 70).

Animaux trouvés ou abandonnés

S'adresser à la fourrière départementale d'Amilly (Tel : 02 37 36 02 04).

Pollution sonore

La pollution sonore est, aujourd'hui, une calamité et, après les zones urbaines, elle envahit peu à peu notre monde rural.

Essayons de la maîtriser et agissons en conséquence.

Soyons donc circonspect en la matière; évitons de nuire à autrui par des bruits inutiles; modérons l'intensité de nos appareils sonores; ne gênons pas le repos et la quiétude de notre voisinage.

Respectons les autres pour qu'ils nous respectent; c'est un devoir fondamental pour vivre en harmonie dans notre commune.

D'autre part, les nuisances sonores sont réglementées par un arrêté préfectoral et seulement tolérées du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30, le samedi de 9 à 12 h et le dimanche de 10 à 12 h.

Chasse : Nous recommandons fortement que le tir au fusil ne soit effectué qu'à plus de 150 mètres des habitations et dos à celles-ci.

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le panneau d'affichage de la mairie, sur le site internet de notre commune <http://www.montigny-le-chartif.fr> ou nous joindre à montigny-le-chartif@wanadoo.fr

Inauguration de la salle polyvalente

28 novembre

La salle polyvalente était l'ancienne école des filles, elle avait été aménagée en salle des fêtes en 1981. Pendant 28 ans, sans dépenses importantes hormis quelques mises aux normes, elle nous a rendu bien des services.

La fin du contrat du « Pays Perche » financé par la « Région Centre » touchant à sa fin, la réhabilitation complète de notre salle a été décidée rapidement. Des travaux de mises aux normes pour la sécurité, d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, d'économie d'énergie étant indispensables :

- Remplacement du chauffage par un système de chauffe et de rafraîchissement par pompe à chaleur « air-air » pour la salle et chauffage électrique par le plafond pour les sanitaires.
- Création d'une ventilation mécanique double-flux
- Isolation des faux-plafonds et des murs
- Remplacement des anciennes huisseries bois par des huisseries en PVC pour les fenêtres en aluminium pour les portes toutes équipées de volets roulants.
- La partie sanitaire a été totalement remaniée en doublant sa superficie pour tenir compte de l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Le coût de cette opération s'est élevé à 155 470,46 € HT réparti de la façon suivante :

- 52 273,46 € pour la pompe à chaleur et la ventilation double-flux
- 7 722,30 € pour l'étude thermique
- 31 664,47 € pour l'isolation et les menuiseries PVC
- 23 325,00 € pour les menuiseries aluminium
- 17 057,15 € pour la plomberie et l'électricité
- 17 142,89 € pour la maçonnerie et le carrelage
- 4 761,60 € pour la peinture

Les travaux ont été financés par l'état (31895 €), la région Centre (30 000 €), le Conseil général d'Eure et Loir (34 888 €), et Montigny-Le-Chartif en autofinancement (58 682 €).

Nous remercions les maires du canton de Thiron-Gardais pour avoir accepté de réserver une part importante de la subvention cantonale du FDAIC à ce projet.

Suite à d'importants travaux effectués de septembre à fin novembre, l'inauguration de notre nouvelle salle polyvalente a eu lieu en présence de nombreuses personnalités et de nombreux Ignymontois avec la participation de l'Harmonie de Condé-Sur-Huisne.

De gauche à droite: Monsieur Luc Lamirault (Vice-Président du Conseil Général); Monsieur Gérard Cornu (Sénateur); Monsieur Joël Fauquet (Maire de Montigny-Le-Chartif); Madame Annie Dubourg (Conseillère régionale); Monsieur Yani Pichard (Président du Pays Perche d'Eure et Loir) et Madame Birgitta Hessel (Conseillère régionale).



Après 27 années consacrées à son activité de chauffeur de notre car scolaire, Monique Fillon a enfin le temps, depuis le mois d'août dernier, de profiter de sa famille, de pratiquer la marche et le vélo ; bref, de profiter d'une retraite bien méritée.

La commune la remercie vivement d'avoir assuré sans faille cette lourde responsabilité avec vigilance, ponctualité, autorité et prudence.

Monique Fillon a su, pendant tout ce temps, avoir et conserver la confiance des parents et des élus.

André Seigneuret, 2^{ème} adjoint au Maire, ancien employé communal et, surtout, ami de tous dans la commune, nous a quitté suite à une longue maladie à l'âge de 65 ans. De très nombreux amis l'ont accompagné lors de la cérémonie à l'église Saint-Pierre.

Le conseil municipal adresse à son épouse, Monique, et à ses enfants ses sincères condoléances.



Problème de distribution de l'eau potable les 13 et 14 août.

La pompe de captage remontant l'eau de 60 mètres (de la nappe vers la cuve du château d'eau) a présenté un problème électrique (court-circuit) suite à un orage et a dû être remplacée.

La panne s'est produite dans la matinée du jeudi 13 août; l'expert était sur le terrain dans l'après-midi; la pompe a été remplacée dès le lendemain par la société travaillant sur le château d'eau.

L'eau a pu être rétablie sur l'ensemble de la commune le vendredi, en fin d'après-midi.